

<p>République Française</p> <p>Département du Tarn</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE D'AIGUEFONDE</p>	<p>Nombre de Membres</p> <p>En exercice : 23 Présents : 15 Procurations : 6 Exprimés : 21 Date Convocation : 06-04-2023 Date d'Affichage : 06-04-2023</p>
---	---	--

Séance du 12 avril 2023 à 20h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Vincent GAREL.

Étaient présents : M. GAREL, Mme BLANC. M. CÉRÉ. Mme OUZIOUI. M. LEROUX. Mme GALTIER-CAUQUIL. M. RASTOUIL. Mme BEUCAMP. M. SEGONNE. Mme ROMÉRO. M. BARTHES. Mme CHALARD. M. LACROUX. Mmes BAUX-NARVAEZ, ZACARIAS.

Étaient excusés : M. POLLET donne procuration à M. LEROUX. Mme BRIAUT donne procuration à Mme BLANC. M. MOUTY donne procuration à M. RASTOUIL. Mme MOREIRA donne procuration à Mme OUZIOUI. M. COUZINIÉ donne procuration à M. LACROUX. M. GARCIA donne pouvoir à Mme ZACARIAS. Mme MIRA. M. GUÉRIN

Secrétaire de séance : Mme Emma CHALARD

Objet : *Création d'emplois saisonniers – été 2023*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L.332-23 2°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'en raison des congés d'été du personnel municipal, il y a lieu de créer six emplois, à temps complet, de 3 semaines chacun maximum.

Le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de créer 6 emplois saisonniers, à temps complet, d'une durée maximale de 3 semaines chacun,
- Fixe la rémunération des emplois des saisonniers des services municipaux à IM 353.
- Charge Monsieur le Maire de recruter ces agents contractuels pour pourvoir à ces emplois.
- Dit que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2023 de la commune, Chapitre 012.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture le 19 AVR. 2023

Et publication ou notification du 19 AVR. 2023

Aiguefonde, le 14 avril 2023

Le Maire,
Vincent GAREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.